

La norme EN14470-2



L'harmonisation Européenne en matière de stockage des produits chimiques et bouteilles de gaz à conduit à l'évolution de la réglementation du stockage des bouteilles de gaz comprimé.

Ainsi la nouvelle norme Européenne EN14470-2 remplace la norme DIN 12925-2.

➔ QUE DIT LA NORME

EXACTA tient à votre disposition tous les documents de certifications de ses armoires.

➔ TEST AU FEU

L'introduction de la norme EN 14470-2 augmente le niveau de sécurité dans toute l'Europe.

Cette norme impose qu'une armoire pour stocker les bouteilles de gaz dans un bâtiment doit être résistante au feu.

L'armoire doit être conçue et construite de façon qu'en cas d'incendie, son contenu ne contribue pas à accroître les risques ou à propager le feu pendant au moins 15 minutes.

L'armoire est également conçue de façon à pouvoir aérer l'intérieur en cas de fuite de gaz peu importante.

➔ CLASSIFICATION

Une armoire de sécurité pour bouteilles de gaz doit être classée selon l'un des types suivant : Type : G15, G30, G60 ou G90 minutes. Il s'agit du temps pour une élévation de Température > de 50K (Température prise au niveau du plat de serrage du robinet de la bouteille de gaz).

La classe d'inflammabilité laisse un laps de temps suffisant au personnel pour quitter la zone et aux pompiers pour y entrer avant que les bouteilles de gaz comprimé ne deviennent instables.

➔ RESISTANCE AU FEU

La capacité de résistance au feu de l'armoire de stockage des bouteilles de gaz comprimé doit être déterminée par un essai type. Cet essai type est réalisé en chauffant l'armoire dans un four selon la courbe temps-température et en mesurant l'augmentation de température à la surface d'une bouteille de gaz vide placée à l'intérieur de l'armoire. L'augmentation de température sur la surface du plat de serrage du robinet de la bouteille ne doit pas dépasser 50K.

➔ CERTIFICATION

Chaque type d'armoire et chaque modèle, doit passer un test au feu au cours duquel elle devra être testée. S'il y a un écart dans les relevés de mesures au-delà des limites de tolérance défini dans la norme, le modèle d'armoire devra être testé à nouveau. **Cet essai doit être effectué par un organisme indépendant agréé.**

A l'issue de ce test, un certificat de conformité à la norme EN14470-2 sera délivré et fourni avec chaque modèle d'armoire.

➔ CONSTRUCTION

➔ VENTILATION

Les armoires doivent être équipées d'orifices d'entrée et de sortie d'air, qui permettent le raccordement d'un système d'évacuation

- en cas d'utilisation de gaz inflammables et capables d'entretenir un feu, le renouvellement du volume d'air de l'armoire est au moins 10 fois par heure

- en cas d'utilisation de gaz toxiques, le renouvellement du volume d'air de l'armoire est au moins 120 fois par heure.

La pression différentielle de doit pas dépasser 150Pa. Le système de ventilation doit maintenir une pression dans l'armoire inférieure à celle de l'atmosphère environnante.

➔ MAINTIEN DE LA BOUTEILLE DE GAZ

Un système adapté doit être installé à l'intérieur de l'armoire, afin d'empêcher tout basculement des bouteilles de gaz.

➔ INSERTION ET RETRAIT DES BOUTEILLES DE GAZ COMPRIME

L'armoire doit être construite de manière à permettre l'insertion et le retrait des bouteilles dans les meilleures conditions de sécurité et avec le minimum d'effort manuel.

EXACTA prévoit une rampe d'accès sur tous ses modèles.

Armoires de sécurité pour le stockage de bouteilles de gaz



RESISTANCE AU FEU
CERTIFIEE
30 minutes (TYPE 30)

→ INSTALLATION DES CONDUITES DE TRANSPORT DE GAZ

Le nombre de passages des conduites à travers la paroi ou le toit de l'armoire doit être réduit au minimum nécessaire avec un maximum de trois pour chaque bouteille. Les trous inutilisés doivent être obturés. Il est préconisé à ce que les trois trous aient un diamètre de 10mm chacun.

→ MARQUAGE

Une étiquette doit être installée sur la partie frontale de l'armoire et lisible indiquant : la classe de résistance au feu, que les portes doivent être maintenues fermées, pictogramme de sécurité avertissant de la présence de bouteilles de gaz comprimé, la marque du fabricant, le numéro de modèle, l'année de construction et le numéro de série.

➡ QUE DEVIENT L'ANCIENNE NORME DIN 12925-2 ?

En raison des modifications concernant les essais des armoires de sécurité pour bouteilles de gaz, l'ancienne norme DIN12925-2 ne correspond plus aux exigences plus élevées de la norme NF EN 14470-2.

Après la publication officielle de la norme NF EN 14470-2, la norme DIN 12925-2 est officiellement remplacée depuis Décembre 2006.

➡ QUE CELA SIGNIFIE POUR L'UTILISATEUR ?

- Une utilisation en accord avec la réglementation
- Une documentation de certification pour chaque armoire de sécurité achetée
- Une sécurité maximale pour les utilisateurs car en cas d'incendie le personnel pourra quitter le bâtiment sans danger et les secours et pompiers pourront intervenir pour atteindre le lieu de stockage des bouteilles avant qu'un incendie plus grave ne se déclare, provoqué par la combustion es gaz.